



Séance du mardi 27 janvier 2026

Nombre de délégués :
titulaires

- Présent(e)s : 13
- Pouvoirs : 2
- Excusé(e)s : 7
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à 16h00 à la salle de l'inverse à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel pouvoir de Pierre ANTHANZE ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; IBANEZ Raphaël pouvoir de HUMBER Claude ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

HUMBERT Claude à Raphaël IBANEZ ; Pierre ANTHANZE à Michel BOULUD

Excusé(e)s :

DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; ROZET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

**Délibération
N°2026-001
du comité syndical**

Objet : approbation du Compte-Rendu de la séance du Comité Syndical du 13 novembre 2025

Vu le conseil syndical qui s'est tenu le 13 novembre 2025,
Vu l'ordre du jour de la séance du 13 novembre 2025 et les échanges en séance
Vu le Compte-Rendu et Procès-Verbal de la séance du 13 novembre 2025.
Vu le bureau qui a eu lieu le 16 janvier 2025.

Monsieur le président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le Procès-Verbal précité.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité absolue,

Nombre de délégués titulaires	22	Voix pour	15
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	13	Voix contre	0
Pouvoirs	2	Abstention	0
Absents excusés	9		
Absents non excusés			

- APPROUVE le PV de la séance précédente.

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD

Président



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'MB', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon' around a central emblem. The entire signature and stamp area is crossed out with a diagonal blue line.